

Le Ministère des Affaires extérieures annonce que la Commission mixte créée sous l'égide de l'Accord culturel conclu entre le Canada et la Belgique en juillet 1967 tient ses deuxièmes assises à Bruxelles entre les 11 et 15 octobre.

La Commission est présidée du côté canadien par Monsieur André Bissonnette, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures du Canada, et du côté belge par Monsieur Marcel Hicter, directeur général de la jeunesse et des loisirs au Ministère de l'Education nationale et de la culture françaises.

La sous-commission belgo-québécoise, qui se réunit en même temps que la Commission mixte, est présidée du côté québécois par Monsieur André Dufour, Sous-Ministre adjoint au Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. En sa qualité de président québécois Monsieur Dufour est membre d'office de la Commission mixte.

Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et la Saskatchewan sont représentés respectivement par: Madame Marie Jubinville, Directeur adjoint du Secrétariat des Relations culturelles fédérales-provinciales, Ministère du Tourisme, de la Récréation et des Affaires culturelles, Manitoba; Monsieur Bernard Poirier, Directeur aux Langues officielles, Secrétariat du Conseil des Ministres, Nouveau-Brunswick; Mademoiselle Rose Anne Comeau, Conseiller en programmation française, Ministère de l'Education, Nouvelle-Ecosse; Monsieur Roy E. Schatz, Coordonnateur, Programmes d'échanges de professeurs, Ministère de l'Education, Ontario; et Monsieur Louis Julé, Directeur des Activités culturelles, Ministère de la Culture et de la Jeunesse, Saskatchewan.

Des représentants des ministères et des organismes canadiens intéressés participent également aux travaux de la Commission.

Au cours de ses travaux, la Commission passera en revue les activités réalisées sous l'égide de l'Accord depuis la première réunion, tenue l'an dernier à Québec du 8 au 10 décembre. Pendant l'année écoulée, les relations culturelles belgo-canadiennes se sont renforcées notamment dans les domaines des échanges de bourses, des relations établies entre facultés universitaires belges et canadiennes et des échanges de professeurs. La Commission établira pour les années à venir un programme réciproque d'échanges et de diffusion culturelle conforme aux orientations de la coopération belgo-canadienne en matière culturelle qui visent notamment l'élargissement des échanges de personnes dans les secteurs académiques et socio-culturels et un accroissement de la diffusion culturelle au plan de la créativité artistique.

Il est intéressant de noter que cette réunion de la Commission à Bruxelles coïncidera avec la présentation en Belgique de deux activités canadiennes en exécution de l'Accord culturel belgo-canadien.